



Litige constructeur en fin de construction

Par **Laurent44**, le **27/10/2008** à **10:51**

Bonjour a tous.

Je me tourne vers ce site, car j'ai quelques soucis avec un constructeur immobilier.

J'ai signé un contrat de construction de maison individuelle. Le début de la construction a été idyllique tant que la négociation était en cours. Après le début des travaux, le discours a changé. L'élément déclencheur a été un oubli du constructeur d'une évacuation d'eau qui était mentionné dans la notice descriptive.

Un souci a été évoqué pour le conduit de cheminée. En aucun cas il ne pourra être disposé ou je le voulais et ou il figure sur le plan. que puis je avoir comme recours ?

d'autre part, il est mentionné sur la notice descriptive qu'il y a dix fenetres avec volets roulant sauf hall et bain. Le dressing n'est pas pourvu de volet. est ce un défaut de fabrication, un vice ou autre chose ?

Enfin, comme je suis en fin de construction, je ne veux pas verser les cinq pourcents restant. Quelle démarche dois je effectuer ? consigner la somme, demander a la banque de ne pas les verser et surtout comment faire pour récupérer les clés ?

Merci de me répondre car on se sent seul dans ces moments la sans vraiment une grande aide des consultations juridiques et autres .